

DELIBERATION

du CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE NERONDES

L'an deux mille vingt-six
Le 30 avril à 20 heures 00

Nombres de Membres :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le Conseil Municipal
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle municipale,
sous la présidence de Gilles AUCLAIRE, Maire.

Date de convocation : 24 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 24 avril 2026

PRESENTS : AUCLAIRE Gilles, PIPAUT Patricia, DESMARE Christian, GOURIOU-SOUBADOU Joëlle, MICHAUD Cédric, BABONNAUD Christian, MIHELIC-BONNEFOY Isabelle, PINON Jérôme, MAURICE Aurélie, FALQUE Cécile, FAVARD François, DESMARE Marine, MENIL Florian, JAMES Laury.

ABSENTS/EXCUSES : ORGERET Francis.

SECRETAIRES DE SEANCE : FALQUE Cécile, MAURICE Aurélie.

POUVOIR(S) : de ORGERET Francis à FALQUE Cécile.

* * *

2026/23 :

AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT COMMUNAL
2025 :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2025 d'un montant
de 1 146 480.45 €
au compte 002 (recettes de fonctionnement)

II) - Le déficit d'investissement cumulé 2025 d'un montant de
478 482.23 €
au compte 001 (dépense d'investissement)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus désignés.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Gilles AUCLAIRE.



Les Secrétaires de séance,



Cécile FALQUE, Aurélie MAURICE.

Publication papier le : 21/05/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801600-20260430-D23-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026